



Pour enseigner la technologie en collège ou les sciences industrielles de l'ingénieur en lycée, il faut passer un concours de recrutement organisé par l'Education nationale, le CAPET de sciences industrielles de l'ingénieur (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique) et être titulaire d'un master ou d'un diplôme de niveau équivalent.

Le cursus de licence à l'université

Licence Sciences de l'Ingénieur (Génie civil, électronique informatique industrielle, génie mécanique, génie électronique,) proposée :

✓ à l'université de Bretagne Occidentale, à l'université de Bretagne Sud

ou licence Sciences de l'Ingénieur pluridisciplinaire parcours enseignement proposée :

✓ à l'université de Bretagne Sud

Dès le cursus de licence, choisir des enseignements relatifs au système éducatif, au métier d'enseignant et à la didactique de la discipline.

Le cursus de master MEEF - Mention 2nd degré - Parcours sciences industrielles de l'ingénieur

Ce parcours est proposé sur le site universitaire de formation de l'INSPÉ de Bretagne : Université de Bretagne Sud.

✓ Conditions d'accès au master

La candidature à l'entrée en première année de master MEEF est possible pour tout étudiant titulaire d'une licence ou d'un diplôme national conférant un grade de licence.

Depuis la rentrée 2023, l'admission des étudiants et candidats en reprise d'études s'effectue par un dépôt de candidature sur la plateforme MonMaster selon les modalités définies dans le décret n°2023-113 du 20 février 2023 relatif à la procédure dématérialisée de candidature et de recrutement en première année des formations conduisant au diplôme national de master.

Attendus à l'entrée en master

- Licence conseillée : Sciences de l'Ingénieur (Génie civil, électronique informatique industrielle, génie mécanique, génie électronique) et Sciences de l'Ingénieur pluridisciplinaire parcours enseignement
- Motivation sérieuse pour passer le concours du CAPET
- Bon niveau en orthographe et grammaire du français
- Avoir acquis les connaissances et compétences disciplinaires, professionnelles, transversales et linguistiques délivrées par la ou les mentions de licence conseillées
- Intérêt pour le système éducatif
- Curiosité intellectuelle, culture générale
- Intérêt pour la pédagogie et le travail en équipe
- Première expérience professionnelle : AED, BAFA, service civique, SNU, aide aux devoirs
- Sens du service public
- Capacité de travail importante

✓ Le master, une préparation au concours et au métier

L'un des objectifs de la formation est de préparer les étudiants au concours de recrutement (le CAPET de sciences industrielles de l'ingénieur), l'accent est donc mis sur les matières correspondant aux épreuves du concours. En première année, les stages d'observation et de pratique accompagnée permettent aux étudiants de rentrer progressivement dans le métier. Il s'agit également de rendre les étudiants familiers de la démarche de recherche en général, et des recherches en éducation en particulier, de manière à ce qu'ils puissent ultérieurement en faire une lecture pertinente et une utilisation professionnelle critique.

La deuxième année propose d'articuler de façon intégrée les différents enseignements ainsi que l'activité de recherche à l'exercice professionnel, le mémoire de recherche portant sur une thématique liée à l'exercice du métier et inclut une période de stage en alternance dans un établissement.

✓ **Le CAPET (en fin de M2)** est un concours national. Les étudiants lauréats du CAPET ont ensuite le statut de fonctionnaire stagiaire. Depuis la session 2022, seuls les M2 peuvent passer le CAPES (Cf. le descriptif du concours 2024 ci-après).

Données chiffrées

✓ Evolution du nombre de postes et du nombre d'admis **au CAPET au plan national**

Option ingénierie des constructions

Année	Nombre de postes	Nombre de présents	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)
2014	48	64	22	34,38
2015	63	80	40	50
2016	64	91	42	46,15
2017	62	64	54	57,45
2018	43	93	37	39,78
2019	48	63	26	41,27
2020	40	53	26	49,06
2021	40	46	19	41,30
2022	35	41	17	41,46
2023	35	43	20	46,51
2024	30	36	14	38,89

Option ingénierie électrique

Année	Nombre de postes	Nombre de présents	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)
2014	48	96	41	42,71
2015	62	110	50	45,45
2016	64	135	64	47,41
2017	62	149	62	41,61
2018	39	148	39	26,35
2019	45	114	45	29,47
2020	51	81	29	35,80
2021	49	81	36	44,44
2022	45	73	34	46,58
2023	48	83	36	43,37
2024	37	78	22	28,21

Option ingénierie informatique

Année	Nombre de postes	Nombre de présents	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)
2013	70	84	33	39,29
2014	48	74	26	35,14
2015	62	116	51	43,97
2016	64	115	55	47,83
2017	61	93	43	46,24
2018	56	85	35	41,18
2019	61	90	39	43,33
2020	62	81	32	39,51
2021	60	75	39	52
2022	55	43	27	62,79
2023	55	55	24	43,64
2024	51	55	15	27,27

Option ingénierie mécanique

Année	Nombre de postes	Nombre de présents	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)
2014	50	158	50	31,65
2015	68	148	49	33,1
2016	75	148	74	50
2017	72	146	72	49,32
2018	72	150	72	48
2019	83	154	73	47,40
2020	85	121	63	52,07
2021	81	113	50	44,25
2022	70	80	38	47,50
2023	67	116	60	51,72
2024	63	72	25	34,72

Source : www.devenirenseignant.gouv.fr

Conditions de diplôme requises pour le CAPET

✓ A la date de publication **des résultats d'admissibilité**

- Justifier d'une inscription en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master (M2) ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent ;
- Ou être titulaire d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent.
- Le concours est également ouvert, sans condition de diplôme, aux personnes ayant ou ayant eu la qualité de cadre dans le secteur privé et justifiant, à la date de publication des résultats d'admissibilité, de cinq ans de pratique professionnelle effectuée en qualité de cadre.
- Dispenses de diplôme : mère ou père d'au moins trois enfants ou sportif de haut niveau ;

Contacts

- Contact pédagogique : resp-master-lorient-sciences-ingenieur@inspe-bretagne.fr
- Contact administratif : masters@inspe-bretagne.fr
- Contact formation continue (personnes en reprise d'études) : formation.continue@univ-ubs.fr

En savoir plus

Ministère de l'Education nationale	www.education.gouv.fr
Devenir enseignant	www.devenirenseignant.gouv.fr
Académie de Rennes	www.ac-rennes.fr
INSPÉ de Bretagne	www.inspe-bretagne.fr
Plateforme nationale MonMaster	www.monmaster.gouv.fr

Mise à jour décembre 2024



Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation de Bretagne
153, rue Saint-Malo - CS 54 310 - 35043 RENNES Cedex
Tél. 02 99 54 64 44 - www.inspe-bretagne.fr

Descriptif des épreuves du CAPET externe de sciences industrielles de l'ingénieur

Arrêté du 25 janvier 2021

Option ingénierie des constructions ; option ingénierie électrique ; option ingénierie informatique ; option ingénierie mécanique

A. - Epreuves d'admissibilité

1° Epreuve écrite disciplinaire.

L'épreuve, spécifique à l'option choisie, porte sur l'étude d'un système, d'un procédé ou d'une organisation.

Elle a pour but de vérifier que le candidat est capable, à partir de l'exploitation d'un dossier technique remis par le jury, de conduire une analyse critique de solutions technologiques et de mobiliser ses connaissances scientifiques et technologiques pour élaborer et exploiter les modèles de comportement permettant de quantifier les performances d'un système ou d'un processus lié à la spécialité et définir des solutions technologiques.

Durée : cinq heures. Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

2° Epreuve écrite disciplinaire appliquée.

L'épreuve, commune à toutes les options, porte sur l'analyse et l'exploitation pédagogique d'un système pluri-technologique. Elle invite le candidat à la conception d'une séquence d'enseignement, à partir d'une problématique et d'un cahier des charges.

L'épreuve permet de vérifier :

- que le candidat est capable de mobiliser ses connaissances scientifiques et technologiques pour conduire une analyse systémique, élaborer et exploiter les modèles de comportement permettant de quantifier les performances d'un système pluri-technologique des points de vue de la matière, de l'énergie et/ou de l'information, afin de valider tout ou partie de la réponse au besoin exprimé par un cahier des charges ;

- qu'il est capable d'élaborer tout ou partie de l'organisation d'une séquence pédagogique ainsi que les documents techniques et pédagogiques associés (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation).

Les productions pédagogiques attendues sont relatives à une séquence d'enseignement portant sur les programmes de collège ou de lycée.

Durée : cinq heures. Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

B - Epreuves d'admission

1° Epreuve de leçon.

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement dans l'option choisie. Elle permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques.

L'épreuve prend appui sur les investigations et analyses effectuées par le candidat pendant les cinq heures de travaux pratiques relatifs à une approche spécialisée d'un système pluri-technologique et comporte la présentation d'une séance d'enseignement suivi d'un entretien avec les membres du jury.

L'exploitation pédagogique attendue, directement liée aux activités pratiques réalisées, est relative aux enseignements en collège, en lycée et aux sections de STS de la spécialité.

Durée des travaux pratiques encadrés : cinq heures ; durée de la présentation : trente minutes maximum ; durée de l'entretien : trente minutes maximum.

Coefficient : 5.

L'épreuve est notée sur 20. 10 points sont attribués à la partie liée aux travaux pratiques et 10 points à la partie liée à la soutenance. La note 0 à l'ensemble de l'épreuve est éliminatoire.

2° Epreuve d'entretien.

Cette épreuve est présentée à l'article 8 du présent arrêté.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Durée : trente-cinq minutes ; coefficient 3.